



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 750

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6^e jour du mois de février 2017, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 750 intitulé « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 7 février 2017.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier